

Prime d'installation pour les nouvelles assistantes maternelles :

Une prime d'installation de 300 ou 500 euros peut être versée par la caisse d'Allocations familiales (Caf) aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s pour la première fois .pour compenser les frais liés à la mise aux normes du domicile ou à l'achat de matériel de puériculture nécessaire à l'accueil d'un jeune enfant.

Pour connaître les conditions nécessaires pour en bénéficier, vous pouvez contacter la mairie ou la CAF de Vendée, 46 rue de la Marne 85932 La Roche sur Yon cedex 9.